



COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES
COMPTE RENDU
RÉUNION ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2023
SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES

La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.

PRESENTS : DEMARCHI JF / MORA C. /BOURGEAT G. / BARONI JJ / DUIVON M. / LAHU N / BESSE M / CORNU D / BEGUET V / ROUSSIER S / PORCHEREL M / EYSSAUTIER CH/ DELACROIX JL

Absent : GUYENOT J. / VIALARD E

Excusées : LEBOSSÉ S/ BERLUCCHI A. / MEYNIER CL/ CHAPOTOT PH

Pouvoirs : CHAPOTOT PH à DELACROIX JL / BERLUCCHI A. à BARONI JJ / MEYNIER CL à DEMARCHI JF / LEBOSSÉ S à BEGUET V

La convocation pour la séance du 4 Décembre 2023 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 29 Novembre 2023.

Ouverture de la séance à 19 H 00

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Absent : GUYENOT J. / VIALARD E

Excusées : LEBOSSÉ S/ BERLUCCHI A. / MEYNIER CL/ CHAPOTOT PH

Et annonce les pouvoirs

Pouvoirs : CHAPOTOT PH à DELACROIX JL / BERLUCCHI A. à BARONI JJ / MEYNIER CL à DEMARCHI JF / LEBOSSÉ S à BEGUET V

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Claude MORA est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 6 Novembre et s'ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 13 voix pour + 4 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

1 - Vente terrains - Succession Gamonet

M. le Maire propose l'acquisition des 2 terrains de la succession de la famille Gamonet soit :

-Parcelle A208 pour 260m²

-Parcelle B463 pour 178m²

soit 438m² proposé à 0.50€/m² pour un total de 219.00 € auquel il faudra ajouter les frais de notaire.

M. Gamonet Pierre a informé la mairie de son souhait de faire don de sa part.

Ces éléments seront pris en compte au moment de la vente

Sur demande de M. BARONI JJ, M. le Maire confirme que l'ensemble de la famille GAMONET a donné son accord sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs :

- Valide l'acquisition des 2 terrains
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

2 - Ouverture du crédit d'investissement

Comme chaque année, les dépenses d'investissement de l'année 2023 vont être clôturer autour du 18 décembre et ceux de l'année 2024 ouverts en début d'année 2024.

Une ouverture du crédit d'investissement est nécessaire pour éviter un gel de plusieurs mois sur le paiement des entreprises effectuant les travaux sur la commune, notamment les travaux de la salle polyvalente de Chassal et des abords de l'Ecole de Molinges.

Ce crédit d'investissement ne peut pas dépasser les 25% du crédit d'investissement de 2023 soit :

Budget communal – M57

$1\,379\,180 \times \frac{1}{4} = 344\,795 \text{ €}$

Budget Eau et Assainissement – M49

$192\,161 \times \frac{1}{4} = 50\,344 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs valide l'opération comptable.

3. Transfert de compétence à la Communauté de Commune – Enseignes et Panneaux d'affichage

A partir de 2024, L'Etat va transférer aux communes tous les règlements relatifs aux enseignes et panneaux d'affichage dans les communes

En sachant que ce règlement entrera dans le prochain P.L.U.i., M. le Maire propose de transférer cette compétence aux procédures complexes à la communauté de communes dès 2024.

L'instruction sera régie par la communauté de communes mais la commune gardera le pouvoir de police sur les autorisations.

La commune est rarement sollicitée sur ce type de demande.

Sur intervention de M. DELACROIX JL, M. le Maire indique que le P.N.R. avait déjà rédigé une charte pour aider les communes mais que ce dernier n'intervenait pas dans les autorisations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs valide le transfert de compétences à la Communauté de Communes sans transférer le pouvoir le police.

4 - Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Une parcelle de 14 hectares sur Chassal est susceptible d'accueillir du photovoltaïque mais l'ensemble de la surface présente trop de dénivelé pour permettre l'installation. Seulement 5 à 6 hectares seraient exploitables. M. Jean-Daniel Maire l'expliquera en détails lors de son intervention.

Il est également possible d'ajouter au plan des zones d'accélération des énergies renouvelables, l'ensemble des zones artisanales et industrielles de la commune. Si le plan est validé, cela permettrait aux entreprises qui

souhaitent installer des panneaux photovoltaïques sur leur toiture de vendre leur production d'électricité à des tarifs préférentiels.

La société Novassu serait d'ores et déjà intéressée dans le cadre de son extension.

La mise en place d'ombrières sur le terrain de pétanque, le parking de l'école et le parking de Jura Sud ainsi que le développement et l'usage de la centrale hydraulique restent des propositions à inclure dans le plan des zones d'accélération.

Une concertation avec le public sera organisée du 3 au 17 janvier 2024. Les particuliers de la commune pourront faire des remarques par mail ou directement à la mairie avec la mise en place d'un cahier d'observations.

Sur intervention de M.BARONI JJ et DELACROIX JL, M. le Maire précise que ces projets ne concernent en rien les installations des particuliers. Chaque particulier ou entreprise privée pourra continuer à installer du photovoltaïque sur son terrain en suivant la procédure existante.

Jean Danièle MAIRE, directeur de la S.E.M. (Société d'Economie Mixte) viendra à 20h présenter la société et le projet d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs :

- **Valide le plan zones d'accélération des énergies renouvelables à savoir :**
 - o Développement de la centrale hydraulique de Molinges
 - o Installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain de Chassal
 - o Installation d'ombrières sur le terrain de pétanque, le parking de l'école et le parking de Jura Sud
 - o Intégration des zones artisanales et industrielles comme des zones pouvant accueillir du photovoltaïque
- **Autorise la concertation publique du 3 au 17 janvier 2024**

5 – Assistance administrative travaux assainissement 2024-2025

Dans la poursuite des travaux sur les réseaux d'assainissement de Chassal, la commune confierait au SIDEC la rédaction du schéma d'assainissement ainsi que les modifications à réaliser à savoir :

- Une zone de Chassal (à droite avant le pont) est répertoriée comme faisant partie du réseau alors que celle-ci est en assainissement autonome. Afin de laisser cette zone en assainissement autonome et modifier le règlement, une enquête publique et plusieurs documents sont à produire.
- Le contrôle des particuliers a révélé des non-conformités sur certains branchements (branchements directement dans la rivière et branchements d'eaux pluviales connectés sur le réseau unitaire qui provoque des eaux parasites). Le SIDEC complètera le bureau d'étude VERDI dans la vérification des déconnexions et des raccordements pour mise en conformité.

Le cout est de 6 742 € H.T. à imputer sur le budget de 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs :

- **Approuve la mission confiée au SIDEC**
- **Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires**

6 – Validation du projet et demande de subvention travaux assainissement 2024-2025

Le montant des travaux d'assainissement de Chassal sur 2024/2025 atteint 290 000,00 € HT (dont 254 514,00 € HT de travaux, 14 000,00 € HT de maîtrise d'œuvre, 8 800,00 € HT de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 12 686,00 € HT de frais divers, publicité, révision de prix).

Le SIEC a continué d'avancer sur le projet et propose un chemisage complet du réseau sur la partie basse afin d'éviter de redoubler le réseau et ainsi éviter les stations de relevage pour les maisons de la route de Marignat et de la Boussière. La solution sera plus économique et permettra de réaliser d'autres travaux inabornables au départ du projet.

Sur intervention de DELACROIX JL, M. le Maire précise que les travaux doivent être clôturés en 2024/2025, l'obligation étant en 2026 pour le transfert de compétences à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Amandine BERLUCCHI arrive à 19h39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs :

- **Approuve le montant prévisionnel du projet**
- **Autorise les demandes de subventions (DTER, Agence de l'eau...)**

7 – Congés de fin d'année – Fermeture Mairie

La Mairie sera fermée du 26 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus

8. Questions diverses

Point sur les travaux de la salle des fêtes de Chassal

Devis PICARD pour 4775€ TTC € de travaux supplémentaires sur la partie cuisine (dépose évier, installation plonge, connexion lave-vaisselle, modification du réseau et raccordement, ajout d'une bouche de ventilation et déplacement du chauffe-eau)

Devis CAPELLI BERROD pour le remplacement de la porte battante pour 2585 €TTC

Le conseil municipal valide les devis.

EDF a procédé à la reprise complète des branchements pour l'installation du compteur LINKY.

La société BONGLET chargée des isolations extérieures, ne peut pas intervenir pour cause d'intempéries.

Malgré ces retards et imprévus, les travaux sont presque terminés. Il reste les peintures, les sols et l'isolation extérieure à réaliser.

Jean-Jacques BARONI demande un point sur l'installation de la fibre.

M. le Maire indique que des travaux ont été validés pour divers branchements mais que la mairie n'est pas tenue au courant des avancées.

Il est proposé que la personne référente à ce dossier intervienne dans un prochain conseil municipal pour faire le point sur les avancées des travaux.

Présentation du projet cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan du projet de réaménagement du cimetière :

- Revêtement en gazon armé entre les 2 niveaux
- Revêtement en enrobés calcaire sur la partie du bas et les abords de l'Eglise
- Réfection du parvis de l'Eglise
- Réfection de la montée d'escaliers pour avoir des marches régulières + main courante de chaque côté
- Installation de 2 portails afin de mettre en place un système de fermeture (horaires à définir)
- Installation de 2 fontaines (une sur chaque niveau)
- Installation d'un garde-corps le long de la descente pour accéder au cimetière du bas
- Installation d'un garde-corps au-dessus de la cure
- Aménagement paysagers divers
- Habilllements végétaux devant certains caveaux pour alignement
- Une trentaine de caveau seraient à relever et permettraient de sécuriser les futures demandes des habitants pour les années à venir.

Sur demande M. DELACROIX JL, M. le Maire confirme que les infiltrations d'eaux sur le mur de la cure seront résolues après ces travaux

Monique PORCHEREL rappelle que le repas des aînés aura lieu dimanche 10 décembre à 12h et que les bons d'achats seront distribués la semaine suivante.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 8 JANVIER 2024 A 19H00 A LA MAIRIE DE MOLINGES

VCEUX DU MAIRE : VENDREDI 19 JANVIER 2024 A 18H30 A LA SALLE DES FETES DE MOLINGES

9. Intervention de Jean-Daniel MAIRE sur le projet de centrale photovoltaïque

Jean-Daniel présente la S.E.M. et développe le projet de panneaux photovoltaïques sur Chassal.
L'ensemble de sa présentation est disponible sur le site internet de la commune ou directement en Mairie.